

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 29 (1878)

Nachruf: Jean Weber : président du comité permanent de la société suisse des forestiers

Autor: Landolt

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JEAN WEBER

Président du Comité permanent de la Société suisse des forestiers

est mort le 20 avril de cette année à Lucerne à l'âge de 50 ans ; les derniers honneurs lui ont été rendus à Kirchberg, canton de Berne, le 26 du même mois.

Weber était né le 19 juin 1828 à Wallachern, paroisse de Su-berg, métairie appartenant à ses parents. Orphelin dès ses jeunes années, il demanda, après être sorti des écoles de son village, à être envoyé à l'établissement de Hofwyl, dirigé par Fellenberg et de là à la Rutti, école agricole fondée également par ce dernier. En 1845 il passa à Hohenheim, afin d'y poursuivre ses études agronomiques, visita l'université de Munich, et voyagea en Hollande, en France et en Angleterre.

De retour dans son pays, il partagea son temps entre l'agriculture et les affaires publiques. Bientôt il était nommé par ses concitoyens membre du Grand conseil bernois et le 30 juin 1858, à l'âge de 30 ans, il entra au Conseil d'Etat. Son département fut celui des forêts et domaines, dans lequel il déploya une grande activité.

Grand partisan du dessèchement des eaux du Hasli et du Jura, il travailla énergiquement à l'accomplissement de ces deux grandes entreprises et encouragea de tout son pouvoir l'endiguement des torrents en Suisse.

L'école agricole de la Rutti, près Berne, est une création de Weber et il donna à la formation et à l'organisation de la Section d'agriculture de l'Ecole polytechnique fédérale ses soins tous spéciaux. Cependant la sylviculture devait bientôt devenir son étude favorite. Sa sollicitude se tourna, dès le principe, sur les forêts domaniales de son canton, il s'efforça de les conserver et de les augmenter, dirigea leur arpentage, proposa que les forêts de l'état, des communes et des corporations fussent pourvues de plans d'aménagement et hâta la promulgation des ordonnances propres à activer l'exécution de ces travaux.

La statistique forestière du canton de Berne, dont il fut le promoteur, est un modèle en son genre. Son projet de loi forestière cantonale ne put pas être discuté par le Grand conseil; on jugea plus sage d'attendre jusqu'après la publication de la loi forestière fédérale. L'organisation et l'augmentation du personnel forestier technique de Berne sont aussi dues à l'initiative de Weber.

C'est en 1872 qu'il devint directeur de l'entreprise du St-Gothard, poste qui l'obligea à aller habiter Lucerne; il fut jusqu'en 1876 membre du Conseil des états pour le canton de Berne.

M. Weber ne s'est occupé activement qu'en 1863 des affaires de la Société des forestiers suisses, lors de sa présidence à la réunion de Bienne. En 1864 il proposa de donner à la Société de nouveaux statuts destinés à fortifier son organisation et suggéra l'idée d'élire un Comité permanent de la Société qui en dirigerait les affaires dans l'intervalle des réunions annuelles. Ce projet ayant été adopté, M. Weber devint président de ce Comité et le fut jusqu'à sa mort. Le nom de Weber est d'autant plus lié aux travaux de la Société des forestiers que non-seulement il dirigeait ses délibérations et élaborait les rapports les plus importants qui lui furent présentés, mais qu'il soutint aussi avec succès au sein des conseils fédéraux les pétitions que la Société leur soumettait.

Toutes les créations modernes, telles que la police des eaux et forêts dans les régions élevées, la nouvelle loi forestière fédérale, la part qu'a prise le Conseil fédéral aux endiguements des torrents et au reboisement des hautes montagnes doivent en partie leur existence à l'énergie du défunt. Comme membre du Conseil fédéral scolaire, M. Weber ne négligea point non plus les intérêts de notre école forestière pour laquelle il avait une prédilection toute particulière.

Les grands services qu'il rendit n'empêchèrent point M. Weber de demeurer modeste, aimable avec chacun et profondément généreux, aussi son souvenir demeurera-t-il profondément gravé dans le cœur de ceux qui l'ont connu.

Une veuve et trois jeunes enfants pleurent en lui un époux et un père tendrement aimé et enlevé trop tôt et trop subitement à leur affection.

LANDOLT.